

Politique et engagement de direction en matière de sécurité, santé et hygiène au travail (SSHT)



Introduction

La Direction du Groupe Valliance Sécurité s’engage pleinement à promouvoir la sécurité, la santé et l’hygiène au travail pour tous ses collaborateurs. Nous considérons que la sécurité et la santé au travail sont des priorités absolues et intégrales à notre stratégie d’entreprise. Nous reconnaissons qu’un environnement de travail sûr et sain est fondamental pour le bien-être de nos employés, la performance de l’entreprise, ainsi que pour la satisfaction de nos clients. En tant qu’entreprise responsable, nous nous engageons à respecter les exigences de la norme ISO 45001, ainsi que toutes les réglementations légales et normatives en vigueur.

Notre politique SSHT vise à établir un cadre pour prévenir les accidents, minimiser les risques professionnels et favoriser un environnement de travail exempt de tout danger, tout en contribuant à l’amélioration continue de notre système de gestion de la sécurité et de la santé.

1. Engagement de la direction

La Direction du Groupe Valliance Sécurité prend la responsabilité de l’application et du développement de la politique SSHT au sein de l’organisation. Cet engagement inclut la mise en place d’une gestion proactive des risques, la mobilisation des ressources nécessaires pour garantir un environnement de travail sécurisé, et la création d’une culture de sécurité impliquant chaque collaborateur.

Objectif principal : Assurer un environnement de travail sûr et sain en intégrant la gestion des risques à chaque niveau de l’entreprise, conformément à la norme ISO 45001.

Nous nous engageons à :

- **Assurer la conformité légale et réglementaire** : Respecter toutes les exigences légales et les normes en matière de sécurité, santé et hygiène au travail, et intégrer ces exigences dans notre système de gestion.
- **Mettre en place des mesures de prévention des risques professionnels** : Identifier, évaluer et contrôler tous les risques liés à nos activités afin de les prévenir ou les réduire à un niveau acceptable.
- **Allouer les ressources nécessaires** : Mettre en place les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurité et de prévention, et s’assurer que ces ressources sont constamment disponibles.
- **Promouvoir une culture de sécurité** : Impliquer l’ensemble des collaborateurs à tous les niveaux de l’organisation, à travers la formation continue, la sensibilisation et la communication régulière sur la sécurité et la santé au travail.
- **Améliorer continuellement notre système SSHT** : Appliquer les principes de l’amélioration continue en analysant régulièrement la performance SSHT et en prenant des actions correctives et préventives pour corriger les dysfonctionnements et les risques non maîtrisés.

Engagement à la consultation et à la participation des collaborateurs

La Direction reconnaît l’importance d’une approche participative pour assurer la sécurité, la santé et l’hygiène au travail. Nous croyons fermement que la consultation et la participation des collaborateurs, ainsi que de leurs représentants, sont essentielles pour renforcer notre culture de sécurité et de bien-être au travail. Nous nous engageons à instaurer un dialogue continu et constructif avec nos équipes, dans le respect des obligations légales, afin d’assurer que tous les collaborateurs sont activement impliqués dans l’amélioration des conditions de travail.

Nous nous engageons à :

- **Consultation régulière des collaborateurs** : Organiser des réunions régulières avec les représentants des collaborateurs et les comités SSHT afin de discuter des enjeux de sécurité, de santé et d’hygiène au travail. Ces réunions permettront de partager les informations sur les risques identifiés et d’élargir les perspectives sur les solutions possibles..
- **Prise en compte des retours** : Prendre en compte les retours des collaborateurs concernant les risques potentiels, les améliorations possibles et les pratiques à renforcer. Un mécanisme transparent sera mis en place pour traiter ces suggestions et y répondre de manière appropriée.
- **Participation à la définition des actions** : Encourager la participation active de tous les collaborateurs, ainsi que de leurs représentants, dans la définition et l’évaluation des actions de prévention des risques professionnels. Cela inclut leur implication dans l’identification des dangers sur les lieux de travail et la mise en place des solutions les plus adaptées.
- **Formation et sensibilisation** : Former tous les collaborateurs, y compris leurs représentants, aux enjeux de la sécurité, de la santé et de l’hygiène au travail, ainsi qu’à leur rôle dans la prévention des risques. Sensibiliser à l’importance de la remontée d’informations et à leur contribution dans la mise en place des mesures correctives et préventives.
- **Amélioration continue et feedback** : Mettre en place un système de feedback permettant aux collaborateurs de signaler toute situation de danger ou dysfonctionnement, dans le but de corriger rapidement les risques identifiés. Ce mécanisme sera également un moyen pour évaluer régulièrement l’efficacité des actions entreprises, en vue d’une amélioration continue.

2. Objectifs clés en matière de sécurité, santé et hygiène au travail

Dans le cadre de notre politique SSHT, nous avons défini des objectifs clairs et mesurables afin d’améliorer continuellement nos pratiques et de répondre aux exigences de nos parties prenantes.

- **Réduction des accidents du travail** : Nous nous engageons à réduire le taux d’accidents du travail, notamment par la mise en place de protocoles rigoureux de sécurité et de suivi des incidents. Chaque accident fera l’objet d’une analyse approfondie pour identifier ses causes et mettre en place des actions correctives.
- **Prévention des risques professionnels** : Identifier, évaluer et maîtriser les risques liés à notre activité, y compris les risques psychosociaux, ergonomiques, chimiques et mécaniques, afin de garantir un environnement de travail exempt de dangers.
- **Formation et sensibilisation des collaborateurs** : Former tous les employés, nouveaux comme anciens, à la sécurité au travail et à la gestion des risques. Sensibiliser à la culture de sécurité et à la responsabilité individuelle de chaque acteur dans la prévention des risques.
- **Suivi et amélioration continue** : Mettre en place un processus systématique de suivi, d’audits et d’évaluations pour assurer que la politique SSHT est bien appliquée et pour proposer des améliorations lorsque nécessaire. Cela comprend la mise en place de KPIs (indicateurs de performance) SSHT, basés sur les retours d’audits et les enquêtes de satisfaction.
- **Communication et transparence** : Assurer une communication claire et transparente sur les risques, les incidents et les actions prises pour garantir la

sécurité et la santé des employés. Maintenir un dialogue constant avec les travailleurs pour renforcer l’engagement collectif.

3. Rôles et responsabilités

Le succès de notre politique SSHT repose sur l’engagement de tous les niveaux de l’organisation. La direction s’engage à fournir le leadership nécessaire, mais la responsabilité de la sécurité et de la santé au travail est partagée par tous.

- **La direction générale** : Assure la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique SSHT, alloue les ressources nécessaires et garantit l’implication active de tous les niveaux de l’entreprise.
- **Les managers de terrain** : Responsables de la mise en œuvre effective des mesures de sécurité sur les sites d’intervention. Ils veillent à ce que les agents de sécurité soient formés, équipés et informés sur les risques spécifiques à leur activité.
- **Les agents de sécurité** : Chaque collaborateur est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues. Ils doivent appliquer les procédures de sécurité et signaler immédiatement toute situation dangereuse ou accident.
- **Le responsable SSHT** : En charge de la mise en place et du suivi du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, en veillant à ce que les actions préventives et correctives soient bien appliquées.

4. Mise en œuvre et suivi

Pour garantir l’efficacité de notre politique SSHT, la Direction s’engage à mettre en œuvre un système de gestion conforme à la norme ISO 45001, avec des audits réguliers, des revues de direction, et des actions d’amélioration continue. Ce système inclura les éléments suivants :

- **Évaluations régulières des risques** sur tous les sites d’intervention.
- **Audits internes** pour vérifier la conformité du système SSHT.
- **Suivi des performances** avec des indicateurs clés relatifs à la sécurité, la santé et l’hygiène.
- **Réunions périodiques** pour évaluer l’efficacité de la politique SSHT et apporter les ajustements nécessaires.

Conclusion

Le Groupe Valliance Sécurité s’engage fermement à garantir un environnement de travail sain, sûr et respectueux pour tous ses collaborateurs. La Direction est pleinement impliquée dans l’application et l’amélioration continue de notre politique SSHT, et veille à ce que toutes les parties prenantes soient activement engagées pour atteindre ces objectifs.

Nous nous appuyons sur la norme ISO 45001 comme référence principale pour la gestion de la sécurité, de la santé et de l’hygiène au travail, et assurons que nos actions seront continuellement alignées avec les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité au travail.



Soulimane Bourhayel
Directeur Général
Groupe Valliance Sécurité
14/02/2025
qualite@valliance-securite.fr

Je souscris pleinement à cette politique de sécurité, santé et hygiène au travail, et je m'engage à veiller à son application rigoureuse dans toutes nos activités. La sécurité de nos collaborateurs est une priorité absolue, et je suis convaincu que la consultation et la participation active de chacun d'entre nous sont essentielles pour garantir un environnement de travail sûr et sain. Ensemble, nous pouvons atteindre nos objectifs de prévention et d'amélioration continue.